

**Complément de décision n° 2025/06
relatif à l'accréditation de
Institut national polytechnique Félix Houphouët Boigny – École
Supérieure des Travaux Publics
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Injonction émise dans la décision n°2025/06 concernant la transmission d'un plan d'action pour former les étudiants, autour de la santé et la sécurité au travail, et ce dès la première année des deux diplômes d'ingénieur et formalisée par une évaluation en fin de parcours, notamment via le PFE.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par **l'Institut national polytechnique Félix Houphouët Boigny - École Supérieure des Travaux Publics**
- Vu la note de synthèse établie par Yoan GALLO membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 03 février 2026.

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport suite à injonction transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 03 février 2026.

La présidente,
Claire PEYRATOUT

